



Formulaire obligatoire  
(art. 53 A ou 302 septies A bis  
du Code Général des Impôts)

**IMPÔT SUR LE REVENU**  
**Bénéfices industriels et commerciaux**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022

Régime "simplifié d'imposition"  ou "réel normal"

Option pour la comptabilité super-simplifiée  TVA

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage  (entreprises de transport maritime)

(cochez la ou les cases correspondantes)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SIE de Montpellier II, 40 rue de Louvois, 34080 MONTPELLIER CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise:

**A IDENTIFICATION**

Identification du destinataire: SNC 2 AVENUE DU MISTRAL, 111 Place PIERRE DUHEM, LES CENTURIES III - BP 84, 34000 MONTPELLIER

Insp./IFU: N° dossier: N° Siret: 8791992480011

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement:

le téléphone:

**B DIVERS**

Activités exercées (souligner l'activité principale):

Personne inscrite au répertoire des métiers, (cochez la case)

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (voir renvois page 4)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)		102 240
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire: quote-part des frais et charges correspondants	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
<b>3 Total</b>		102 240
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)		102 240
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	g	
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)	e	
- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies	f	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies		

5 Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers à court terme et à long terme à long terme imposables au taux de 12,80% à long terme différée de 2ans (art.39 quinquies 1-1 du CGI) dont plus-values à court terme exonérées (art.151 septies A du CGI) dont plus-value à court terme exonérée (art.151 septies, 151 septies A et 238 quinquies)

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies  ZRR art 44 quinquies  Zone franche d'activités art.44 quaterdecies  Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A  Autres dispositifs

ZFU art. 44 octies et 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies  Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies

Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,80% sur le bénéfice professionnel Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W)

7 BIC non professionnels (2031 BIS suite) a - Bénéfice b - Déficit

Dont les plus-values Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art 39 duodecies) Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8%

Dont les moins-values Moins-values à court terme (art 39 duodecies)

Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants)

8 Régime des sociétés de personnes Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés. Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE LIGNE 1000

**D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2031-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ECF Désignation du prestataire

CGA/OMGA Viseur ou certificateur conventionné

Nom, adresse, téléphone: FREDERIC MENON ET ASSOCIES EXPE 395 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier 0499614040

- Professionnel de l'expertise comptable: S

- Conseil: Jean-Marc LEYGUE

- CGA/OMGA, viseur ou certificateur conventionné: N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant M. J. GUIPPONI GERANT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Désignation de l'entreprise : **SNC 2 AVENUE DU MISTRAL**

et date de clôture de l'exercice :

(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

**31122022**

### D REPARTITION DES BENEFICES ET DES DEFICITS DES SOCIETES ( voir notice )

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).

*(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)*

Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
111 LA FONCIERE 808631568 111 PLACE PIERRE DUHEM 34935 MONTPELLIER FRANCE	(10 193)	
DOMINO 538746256 91 RUE FAUBOURG SAINT HONORE 75008 PARIS FRANCE	(10)	
H.AZORAH 538746983 91 RUE FAUBOURG SAINT HONORE 75008 PARIS FRANCE	(10)	
HELENIS 491095386 1366 AV DES PLATANES 34970 LATTES FRANCE	(92 016)	
LENNA INVEST 538743188 91 RUE FAUBOURG SAINT HONORE 75008 PARIS FRANCE	(10)	

Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Désignation de l'entreprise : **SNC 2 AVENUE DU MISTRAL**

**et date de clôture de l'exercice :**

(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

**31122022**

**E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX**

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des : { Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).  
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

**F DMERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*) .....	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) .....	

(\*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

**PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT**

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❷

❷ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

**H BIC NON PROFESSIONNELS**

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise : <b>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *   12					
Adresse de l'entreprise : <b>111 Place PIERRE DUHEM</b>		Durée de l'exercice précédent *   12					
Numéro SIRET *   8   7   9   1   9   9   2   4   8   0   0   0   1   1			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N, clos le, <b>31122022</b>	N-1 <b>31122021</b>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI				
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	4 139 778	BM	4 139 778	4 141 264
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	12 033	CA	12 033	1 835 604
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	9 102	CG	9 102	24 325	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	<b>4 160 913</b>	CK	<b>4 160 913</b>	<b>6 001 192</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	<b>4 160 913</b>	1A	<b>4 160 913</b>	<b>6 001 192</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise <b>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....10.000..... )	DA	10 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>(102 240)</b>	<b>(50 529)</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TO TAL (I)</b>	DL	<b>(92 240)</b>	<b>(49 529)</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TO TAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TO TAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	4 247 382	4 218 709
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 771	1 819 706
	Dettes fiscales et sociales	DY		12 307
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
<b>Compte régul.</b>	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TO TAL (IV)</b>	EC	<b>4 253 153</b>	<b>6 050 721</b>
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	<b>TO TAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>4 160 913</b>	<b>6 001 192</b>
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 253 153	6 050 721	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....10.000..... )	DA	10 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>(102 240)</b>	<b>(50 529)</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>(92 240)</b>	<b>(49 529)</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	4 247 382	4 218 709
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 771	1 819 706
	Dettes fiscales et sociales	DY		12 307
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>4 253 153</b>	<b>6 050 721</b>	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>4 160 913</b>	<b>6 001 192</b>	
<b>RENVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 253 153	6 050 721	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
Désignation de l'entreprise : <b>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	(3 271) 1 823 264	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	1 486 (1 823 264)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 814 1 031	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 414 18 509	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	53 3		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	9 496 19 543	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	(9 496) (19 542)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	21	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	21	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	92 764 30 987	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	92 764 30 987	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(92 744) (30 987)	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(102 240) (50 529)	

Désignation de l'entreprise <b>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>21</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>102 260</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>(50 529)</b>
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Designation de l'entreprise <b>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ	1		D8	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD			KE	KF		
CORPORELLES	Terrains				KG			KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre [ Dont Composants		L9	KJ			KK	KL		
		Sur sol d'autrui [ Dont Composants		M1	KM			KN	KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants] M2	KP			KQ	KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants] M3	KS			KT	KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV			KW	KX			
	Matériel de transport *			KY			KZ	LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB			LC	LD			
	Emballages récupérables et divers *			LE			LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI	LJ		
Avances et acomptes				LK			LL	LM			
<b>TOTAL III</b>				LN			LO	LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M	8T		
	Autres participations				8U			8V	8W		
	Autres titres immobilisés				IP			IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières				IT			IU	IV		
	<b>TOTAL IV</b>				LQ			LR	LS		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG			ØH	ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						par virement de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN	1		DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO			LW	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP			LX	LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA			MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD			ME	MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG			MH	MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ			MK	ML		
	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM			MN	MO			
	Matériel de transport		IV	MP			MQ	MR			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS			MT	MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV			MW	MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY			NA	NB		
Avances et acomptes				NC			NE	NF			
<b>TOTAL III</b>				IY			NH	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			M7	ØW		
	Autres participations				IØ			ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1	2B		2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E		2F	2G		
	<b>TOTAL IV</b>				I3	NJ		NK	2H		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4	ØK		ØL	ØM			

Désignation de l'entreprise : <b>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</b>							Néant <input type="checkbox"/> *
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissement et développement		CY		EL		EM	EN
Fonds commercial		RE		RF		RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG	PH
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN	RO
Terrains		PI		PJ		PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB	QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF	QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ	QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	QT
<b>TOTAL II</b>		QU		QV		QW	QX
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN		ØP		ØQ	ØR
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
<b>CADRE C</b>							
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF		
			UG	UH		
			UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW				
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO )			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 947		3 947					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	8 086		8 086					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR								
	Charges constatées d'avance			VS								
	<b>TOTAUX</b>			VT	<b>12 033</b>	VU	<b>12 033</b>	VV				
<b>RENOIS</b>	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE								
				VF	8 086							
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 771		5 771							
Personnel et comptes rattachés		8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D										
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW									
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI	4 247 382		4 247 382							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2										
Produits constatés d'avance		8L										
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>4 253 153</b>	VZ	<b>4 253 153</b>							
<b>RENOIS</b>	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	4 247 382		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : <b>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122022</b>			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE					
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme					WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
						<b>TOTAL I</b>		WR			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WS	<b>102 240</b>	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									WB	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *									WZ	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *									XA	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté) 44 septies		K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB		Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				YD
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>		XH	<b>102 240</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice ( I moins II ) déficit ( II moins I )		XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						<b>0</b>		XN	<b>102 240</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes			ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions			ZF					
	<b>TOTAL I</b>	ØF			Report à nouveau			ZG					
										<b>TOTAL II</b>			
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8			XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	4 814		1 031					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES			ST								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	4 814		1 031					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	6 414		18 509					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	6 414		18 509					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	2,21	%	1,17	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)									ZR			
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA				Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD				Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH					N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①	②	③	④	⑤	⑥	
<b>I - Immobilisations *</b>	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
			19%	15% ou 12,80%	0%	
<b>I - Immobilisations *</b>	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
<b>II - Autres éléments</b>	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			( A )			
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				( B ) (Ventilation par taux)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)					( C )	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 2 AVENUE DU MISTRAL Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ③	Solde des moins-values à reporter col.⑤ = ②+③-④-⑤
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SNC 2 AVENUE DU MISTRAL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012022</b> et clos le : <b>31122022</b>		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>		
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>		
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON	(3 271)	
Variation négative des stocks	OQ	1 486	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	4 814	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	53	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>3 082</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>(3 082)</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|2|2] N° SIRET [8|7|9|1|9|9|2|4|8|0|0|0|1|1]  
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SNC 2 AVENUE DU MISTRAL]  
 ADRESSE ( voie ) [111 Place PIERRE DUHEM] [LES CENTURIES III - BP 84]  
 CODE POSTAL [34000] VILLE [MONTPELLIER]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	10 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [SAS] Dénomination [HELENIS]  
 N° SIREN (si société établie en France) [491095386] % de détention [90,00] Nb de parts ou actions [9 000]  
 Adresse : N° [1 366] Voie [AV DES PLATANES]  
 Code postal [34970] Commune [LATTES] Pays [FRANCE]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  
 0

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE ( voie )

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 160 913** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **21** euros et un total **charges** de **102 260** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-102 240** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
<b>TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
<b>TOTAL</b>						

# Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
<b>TOTAL</b>					

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>					
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

# Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 947	3 947	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	8 086	8 086	
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances				
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>12 033</b>	<b>12 033</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		8 086		

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 771	5 771		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	4 247 382	4 247 382			
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>4 253 153</b>	<b>4 253 153</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		4 247 382			

## Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Entreprises liées

Entreprises avec un  
lien de participationDettes, créances  
représentées par  
effets de commerce

### Bilan Actif

#### Capital souscrit non appelé

#### Actif immobilisé

Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles  
 Avances, acomptes sur immobilisations corporelles  
 Participations  
 Créances sur participations  
 Prêts  
 Autres titres immobilisés  
 Autres immobilisations financières

#### Actif circulant

Avances, acomptes versés sur commandes  
 Clients et comptes rattachés  
 Autres créances  
 Capital souscrit appelé non versé  
 Valeurs mobilières de placement  
 Disponibilités

### Bilan Passif

#### Dettes

Emprunts obligataires convertibles  
 Autres emprunts obligataires  
 Emprunts et dettes envers établissements de crédits  
 Emprunts et dettes financières divers  
 Avances, acomptes reçus sur commandes  
 Dettes fournisseurs comptes rattachés  
 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  
 Autres dettes

# Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		5 771
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FNP</i>	5 771	5 771

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			

--

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>			

--

# Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice	10 000,00	1,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>10 000,00</b>	<b>1,0000</b>	<b>10 000,00</b>

--

**2 AVENUE DU MISTRAL**  
Société en nom collectif  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 111 Place Pierre Duhem BP 84  
Les Centuries III  
34935 MONTPELLIER Cedex 9  
879 199 248 RCS MONTPELLIER

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le trente juin,  
A .....

Les associés de la société 2 AVENUE DU MISTRAL, société en nom collectif au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présentes :

Société 111 La Foncière, représentée par Jean Marc LEYGUE, titulaire de 997 parts sociales en pleine propriété  
Société DOMINO, représentée par Jean Marc LEYGUE, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété  
Société H. AZORAH, représentée par son Alain GUIRAUDON, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété  
Société HELENIS, représentée par Jean Marc LEYGUE, titulaire de 9000 parts sociales en pleine propriété  
Société LENNA INVEST, représentée par Jacques GUIPPONI, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la société HELENIS, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion établi par la gérance,



A.G. J.L.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération des comptes courants associés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à - 102 240 euros de la manière suivante :



**Perte de l'exercice : - 102 240 euros**

- Aux comptes courants des associés à concurrence de - 102 240 euros au prorata de leurs droits dans le capital

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION

L4Assembl2e Générale approuve la rémunération des comptes courants associés au taux de 2.21%, comme suit :

- 111 LA FONCIERE / pour un montant à la clôture de - 4 247 381.95 euros, les intérêts s'élèvent à 92 374.62 euros
- HELENIS / pour un montant à la clôture de 7 805.55 euros, les intérêts s'élèvent à - 20.55 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

La gérance


P/ 111 La Foncière

*Jean-Marc LEYGUE*

✓ Certified by  yosign

P/ DOMINO

*Jean-Marc LEYGUE*

✓ Certified by  yosign


P/H. AZORAH

*Alain GUIRAUDON*

P/ HELENIS

*Jean-Marc LEYGUE*

P/ LENNA INVE ✓ Certified by  yosign

✓ Certified by  yosign

